

METROPOLE DU GRAND PARIS

**SEANCE DU CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS
DU 29 SEPTEMBRE 2017**

CM 2017/09/29/ 13 : VŒU RELATIF A LA BAISSSE DES APL ET A LA LOI LOGEMENT

DATE DE LA CONVOCATION : 22 SEPTEMBRE 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 209

PRESIDENT DE SEANCE : Patrick OLLIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Robin REDA

ETAIENT PRESENTS :

Dominique ADENOT, Manuel AESCHLIMANN, Marie-Hélène AMIABLE, François ASENSI, Eric AZIERE, Denis BADRE, Dominique BAILLY, Catherine BARATTI-ELBAZ, Jean-Pierre BARNAUD, Pascal BEAUDET, Patrick BEAUDOUIN, Jacqueline BELHOMME, David BELLARD, Zacharia AMAR BEN, Eric BERDOATI, Jean-Didier BERTHAULT (jusqu'à 10h00), Julie BOILLOT, Jean-Paul BOLUFER, Geoffroy BOULARD, Céline BOULAY-ESPERONNIER, Michel BOURGAI, Patrick BRAOUEZEC, Daniel BREUILLER, Galla BRIDIER, Jean-Bernard BROS, Colombe BROSSSEL, Denis CAHENZLI, Frédérique CALANDRA (à partir de 10h30), Patrice CALMEJANE, Christian CAMBON, Gilles CARREZ, Laurent CATHALA, Régis CHARBONNIER, Jacques CHAUSSAT, Marie CHAVANON, Hervé CHEVREAU, Yves CONTASSOT, Gérard COSME, Jérôme COUMET (jusqu'à 10h10), Daniel-Georges COURTOIS, François DAGNAUD (jusqu'à 10h10), Philippe DALLIER (jusqu'à 10h15), Stéphanie DAUMIN, Thierry DEBARRY, Jean-Baptiste DE FROMENT, Marie-Pierre DE LA GONTRIE, Stéphane DE PAOLI, William DELANNOY (à partir de 10h30), Richard DELL'AGNOLA, Tony DI MARTINO, Didier DOUSSET, Julien DUMAINE, Nathalie FANFANT, Jean-Paul FAURE-SOULET, Rémi FERAUD, Léa FILOCHE, Michel FOURCADE, Vincent FRANCHI, Afaf GABELOTAUD, Bernard GAUDUCHEAU, Jean-Jacques GIANNESINI, Hervé GICQUEL, Christophe GIRARD (jusqu'à 9h30), Nicole GOUETA, Philippe GOUJON, Emmanuel GRÉGOIRE, Didier GUILLAUME, Daniel GUIRAUD (jusqu'à 10h10), Michel HERBILLON (jusqu'à 9h35), Anne HIDALGO, Ivan ITZKOVITCH, Christine JANODET, Patrick JARRY, Philippe JUVIN, Jérôme KARKULOWSKI, Jean-Claude KENNEDY, Marie KENNEDY, Olivier KLEIN, Laurent LAFON, Jean-François LAMOUR, Christine LAVARDE, Franck LE BOHELLEC, Jean-Yves LE BOUILLONNEC, François LE CLEC'H, Patrice LECLERC, Françoise LECOUFLE, Catherine LECUYER, Eric LEJOINDRE (jusqu'à 10h25), Xavier LEMOINE, Marie-Pierre LIMOGES, Hervé MARSEILLE (jusqu'à 10h10), Brigitte MARSIGNY, Jacques JP MARTIN, Valérie MAYER-BLIMONT, Claire MAYOLY-FLORENTIN, Joëlle MOREL, Georges MOTHRON, Gauthier MOUGIN, Rémi MUZEAU (jusqu'à 10h25), Christophe NAJDOVSKI, Jean-Charles NEGRE, Frédéric NICOLAS, Jean-Marc NICOLLE, Pascal NOURY (jusqu'à 10h10), Patrick OLLIER, Didier PAILLARD, Mao PENINOU, Carine PETIT, Gilles POUX (jusqu'à 10h30), Danièle PRÉMEL, Robin REDA, Yves REVILLON (jusqu'à 10h15), Laurent RIVOIRE, André SANTINI, Eric SCHLEGEL, Marie-Christine SEGUI,

Jean-Yves SENANT, Georges SIFFREDI, Sylvie SIMON-DECK, Anne SOUYRIS, Anne TACHENE, Michel TEULET, Yves THOREAU, Patricia TORDJMAN, Ludovic TORO, Martine VALLETON (à partir de 10h30), Corinne VALLS, Pauline VÉRON, Dominique VERSINI, Alexandre VESPERINI (jusqu'à 10h30), Jean-Marie VILAIN, Jean-François VOGUET.

Formant la majorité des membres en exercice,

ETAIENT REPRESENTES :

Marinette BACHE par Jean-Bernard BROS, Pierre-Christophe BAGUET par Gauthier MOUGIN, Christiane BARODY-WEISS par Denis BADRE, Françoise BAUD par Pascal BEAUDET, Jacques BAUDRIER par Jacqueline BELHOMME, Jacques-Alain BENISTI par Jean-Pierre SPIELBAUER, Patrice BESSAC par Jean-Charles NEGRE, Nicolas BONNET-OULALDJ par Danièle PREMEL, Philippe BOUYSSOU par Stéphanie DAUMIN, Ian BROSSAT par Patrick JARRY, Eric CESARI par Patrice CALMEJANE, Marie-Carole CIUNTU par Jean-Paul FAURE-SOUFLOT, Grégoire DE LA RONCIERE par Christine LAVARDE, Patrick DONATH par François LE CLECH, Carole DRAI par Sylvain BERRIOS, Corentin DUPREY par Zacharia BEN AMAR, Christian DUPUY par Richard DELL'AGNOLA, Yvan FEMEL par Marie-Christine SEGUI, Jean-Christophe FROMANTIN par Marie-Pierre LIMOGE, Jacques GAUTIER par Philippe GOUJON, Jean-Michel GENESTIER par Eric SCHLEGEL, Sylvie GERINTE par Valérie MAYER-BLIMONT, Jean-Jacques GUILLET par Patrick BEAUDOIN, Frédéric HOCQUARD par Léa FILOCHE, Bruno JULLIARD par Régis CHARBONNIER, Carinne JUSTE par Azzedine TAIBI, Bertrand KERN par Gérard COSME, Jean-Christophe LAGARDE par Ivan ITZKOVITCH, Philippe LAURENT par Bernard GAUDUCHEAU, Marie-Christine LEMARDELEY par Afaf GABELOTAUD, Michel LEPRÊTRE par Jean-Claude KENNEDY, Jacques MAHEAS par Daniel GUIRAUD jusqu'à 10h00 puis par Tony DI MARTINO à partir de 10h00, Eric MEHLHORN par Jean-Didier BERTHAULT, Jean-Loup METTON par Claire MAYOLY-FLORENTIN, Jean-Louis MISSIKA par Emmanuel GREGOIRE, Raphaëlle PRIMET par Marie-Hélène AMIABLE, Gilles SAVRY par Georges MOTHRON, Dominique STOPPA-LYONNET par Alexandre VESPERINI, Sylvine THOMASSIN par Olivier KLEIN, Georges URLACHER par Ludovic TORO, Laurent VASTEL par Hervé MARSEILLE jusqu'à 10h10, François VAUGLIN par Carine PETIT.

ETAIENT ABSENTS :

Julien BARGETON, Jean-Didier BERGER, Alain-Bernard BOULANGER, Vincent CAPOCANELLAS, Luc CARVOUNAS, Raymond CHARRESON, Claire DE CLERMONT-TONNERRE, Marielle DE SARNEZ, Christian DEMUYNCK, OLIVIER DOSNE, Patrick DOUET, Stéphane GATIGNON, Claude GOASGUEN, Eric GRILLON, François HAAB, Sakina HAMID, Marie-Laure HAREL, Eric HELARD, Vincent JEANBRUN, Halima JEMNI, Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Pierre-Yves MARTIN, Fadila MEHAL, Thierry MEIGNEN, Virginie MICHEL-PAULSEN, Anne-Constance ONGHENA, Philippe PEMEZEC, Jean-Pierre SCHOSTECK, Jean-Pierre SPILBAUER, Azzédine TAÏBI, Sophie VALLY, Alain VEDERE.

Considérant les mesures de la Stratégie Logement annoncées le 20 septembre 2017 par le Gouvernement ;

Considérant que l'accès au logement est une préoccupation majeure pour les 7 millions d'habitants de la Métropole du Grand Paris ;

Considérant que la Métropole dispose depuis le 1^{er} janvier 2017 de la compétence en matière de politique locale de l'habitat et travaille actuellement à la rédaction de son PMHH, Plan Métropolitain de l'Habitat et de l'Hébergement ;

Considérant la nécessité de développer et d'équilibrer l'offre de logements sur l'ensemble du territoire métropolitain ;

Considérant les premières annonces du Gouvernement qui impactent significativement (400 millions d'euros par an) le budget dédié à la politique du logement, en visant notamment les nombreux bénéficiaires de l'aide personnalisée au logement (APL) un public pourtant fragile ;

Considérant que cette politique de diminution d'aide à la personne et de baisse des loyers, sollicitée dans le parc privé et imposée dans le parc social, impacterait l'équilibre financier des propriétaires privés et bailleurs sociaux, freinant potentiellement la construction de logements neufs;

Considérant que le Ministre de la cohésion des territoires annonce un effort de 1,4 milliard d'euros concentré sur le seul parc social qui, pourtant, ne capte que 45 % des aides ;

Considérant que les dynamiques d'entretien et d'optimisation énergétique du parc existant seront aussi fragilisées par ces coupes, alors que la Métropole souhaite lutter contre l'habitat indigne mais aussi promouvoir l'amélioration du bâti et ses performances énergétiques au niveau des accords de Paris de la COP21;

Considérant que ce manque à gagner devrait impacter la vitalité économique de la Métropole, l'activité liée au logement privé comme public représentant une des premières sources de commande pour le secteur de la construction, l'un des premiers employeurs dans la Métropole;

Considérant que les particularités et besoins de la zone dense métropolitaine imposent de penser des dispositifs qui lui sont propres, répondant aux enjeux spécifiques de l'accès au logement pour tous, comme au besoin de rééquilibrage entre territoires;

Considérant que des outils répondant concrètement à la crise d'accès au logement, requérant aujourd'hui un taux d'effort trop élevé pour les ménages et bloquant leur parcours résidentiel, existent et démontrent des effets vertueux.

Sur proposition de l'exécutif, le Conseil Métropolitain émet le vœu que :

- **la baisse des Aides personnalisées au logement (APL) ne soit pas mise en œuvre sans réforme d'ensemble, en particulier sans contrepartie et compensation par des mesures équivalentes d'aide à la pierre ;**
- **la simplification des normes ne se fasse pas au détriment des efforts nécessaires pour atteindre les objectifs fixés par la COP 21 ;**
- **la Métropole du Grand Paris, zone dense, bénéficie d'un dispositif réglementaire et législatif adapté à ses contraintes et besoins, et puisse proposer des modèles expérimentaux, tous pensés en lien avec les élus et en cohérence avec le PMHH actuellement en cours de définition.**

ADOpte A L'UNANIMITE

Le Président de la métropole du Grand Paris



Patrick OLLIER
Maire de Rueil-Malmaison
Ancien Ministre



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.